

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2019 A 20 HEURES 30**

Etaient présents : Christian Tarantola, Maire,

Séfa Arslan, André Bonnet, Maryse Bornet, Amar Boulassel, Maryse Caël,
Jean- Claude Clément, Catherine Meunier, Dany Tisserant, Alain Woirgny,
Jean-Luc Xemaire.

Absents excusés : Léa Antoine

Secrétaire de séance : Maryse CAEL

**1. Dossier 190859 PAB/PAB : autorisation d'ester en justice et
commissionnement d'un avocat**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le litige opposant la commune à l'Agence Guillaume Viry Architecte (AGVA).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à ester en justice et lui délègue tout pouvoir pour représenter la commune en justice dans le sinistre n° 190859 PAB/PAB (numéro attribué par le cabinet Synergie Avocats),
- Désigne Maître Pierre-André BABEL (cabinet Synergie Avocats) pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Fin du conseil municipal à 20 h 45.